

Décision N° 21-00002 /MINESUP du 17 MARS 2021 portant annulation de la Note de service N°21-001/UN/R/CAB du 16 mars 2021 portant nomination d'intérimaires à certains postes de responsabilités au sein de l'Université de Ngaoundéré.-

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n°92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buea et de Ngaoundéré en Universités ;
 Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
 Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant Organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, déclarée nulle et de nul effet, pour non-conformité à la réglementation en vigueur, la Note de service N°21-001/UN/R/CAB du 16 mars 2021 portant nomination d'intérimaires à certains postes de responsabilités au sein de l'Université de Ngaoundéré.

Article 2.- La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Article 3.- Madame le Recteur de l'Université de Ngaoundéré est chargée de l'application de la présente décision. /-

Yaoundé, le

**LE MINISTRE D'ETAT,
 MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**



Jacques FAME NDONGO

Ampliations :

- MINETAT/SG/PR ;
- MIN/SG/PM ;
- CAB/MINETAT ;
- PCA/UN ;
- R/UN ;
- SG/MINESUP ;
- IGS ;
- DDES ;
- DAUQ ;
- DAJ ;
- Chronos/Archives.